



DOSSIER CAS PAR CAS

Site SECAF-CHAMFRAY, Vougy (42)

ANNEXE 8 : Descriptif technique du projet

1.	PRESENTATION DU SITE	3
1.1.	Préambule	4
1.2.	Nomenclature ICPE	7
1.3.	Rubrique IOTA.....	10
1.4.	Accès au site	10
2.	FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE	11
2.1.	Horaires de fonctionnement.....	12
2.2.	Accueil.....	12
2.3.	Activité déchèterie	12
2.3.1.	Pesée et contrôle de la radioactivité	12
2.3.2.	Enregistrement des apports.....	12
2.3.3.	Dépôt	12
2.3.4.	Déclassement, le cas échéant.....	14
2.4.	Activité installation de transit, regroupement, tri.....	14
2.5.	Autres activités	15
2.5.1.	Presse à balle.....	15
2.5.2.	Stockage matériels roulants	16
2.5.3.	Station de carburant	16
3.	INTEGRATION PAYSAGERE ET NOTE ENVIRONNEMENTALE	17
3.1.	Intégration paysagère du site.....	18
3.2.	Gestion des odeurs et envols.....	19
3.3.	Gestion des eaux.....	19
3.3.1.	Gestion des eaux usées	20
3.3.2.	Gestion des eaux pluviales de toitures	21
3.3.3.	Gestion des eaux pluviales de voiries.....	21
3.3.4.	Gestion des eaux incendies.....	21
3.3.5.	Contrôle des équipements de gestion des eaux	22

1. *Présentation du site*



1.1. Préambule

La société SECAF-CHAMFRAY, filiale du groupe BRANGEON, exploite une plateforme de gestion des déchets sur la commune de Vougy, à environ 10 km de Roanne, dans le département de la Loire (42).

Les activités de la société SECAF-CHAMFRAY sont principalement :

- › La collecte des déchets ménagers ;
- › La collecte des points d'apport volontaire ;
- › Le transport de déchets issus de déchèteries et des industriels ;
- › La déchetterie professionnelle de Vougy ;
- › Le tri et la valorisation des déchets des collectivités et des industriels.

Le site de Vougy, également siège social de la société, est actuellement classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le seuil de la déclaration, et regroupe les activités suivantes :

- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets non dangereux ;
- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets dangereux ;
- › Transit, regroupement ou tri de papiers/cartons, plastiques, bois ;
- › Transit, regroupement ou tri de verre ;
- › Transit, regroupement ou tri de déchets ultimes, déchets verts, DIB... ;
- › Traitement de déchets non dangereux ;
- › Stockage de bois ou de matériaux combustibles ;
- › Broyage, concassage, criblage... des substances végétales et tous produits organiques naturels.

La société SECAF-CHAMFRAY souhaite aujourd'hui faire évoluer ses activités et notamment la capacité de déchets dangereux et non dangereux réceptionnés sur site, ce amènera à classer l'activité sous le seuil de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

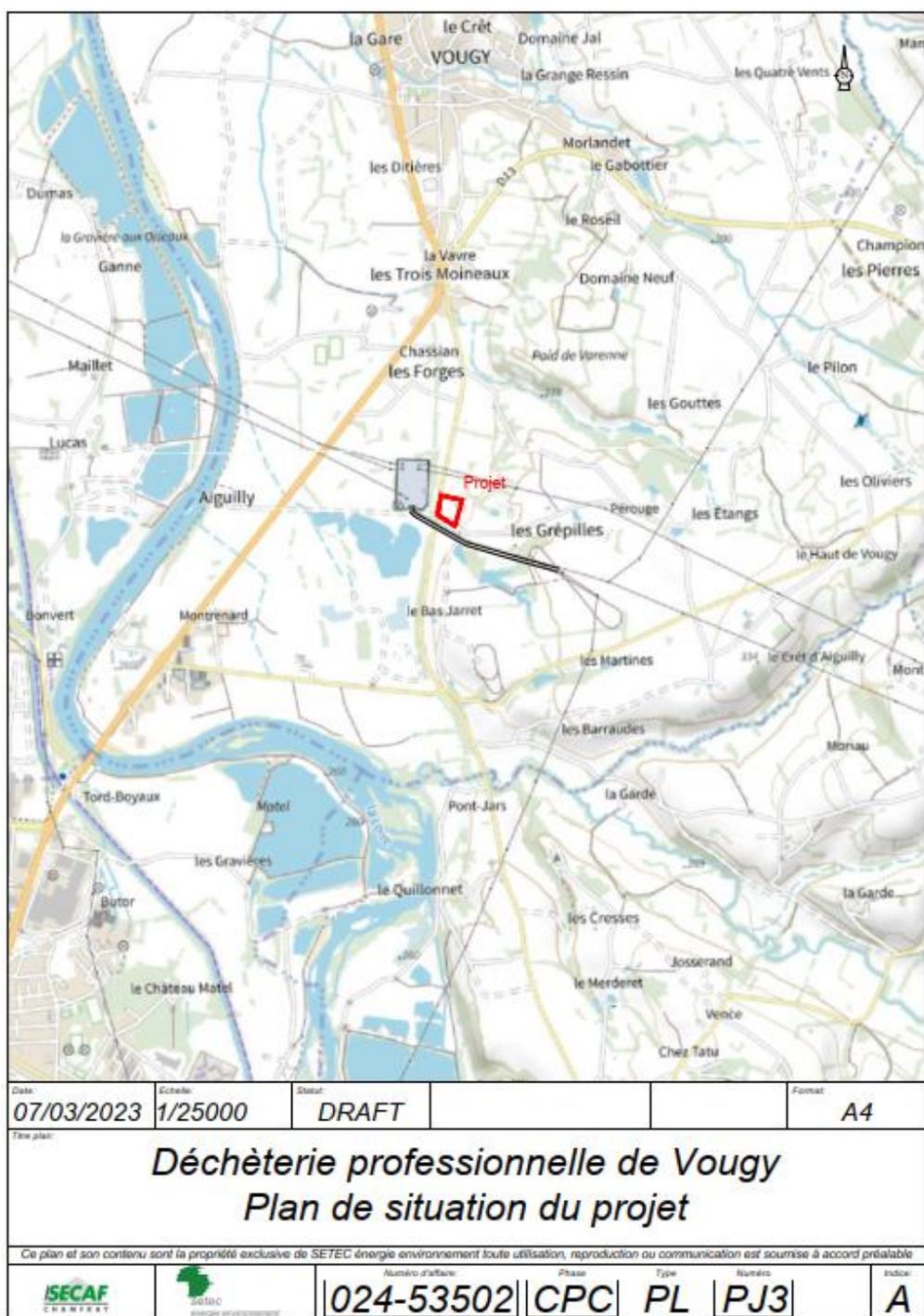


Figure 1. Localisation du site

L'emprise globale du site couvre une superficie de 15 013 m² et est localisé sur les parcelles suivantes :

N° de Parcelle	Superficie totale (m ²)	Superficie appartement au site (m ²)
C1480	8 029	8 029
C1487	2 760	2 760
C1488	2 225	2 225
C1489	738	738
C1490	1 261	1 261
Total site		15 013 m ²



Figure 2. Parcelle d'implantation du site

1.2. Nomenclature ICPE

Légende pour le régime ICPE :

A = Autorisation, AS = Autorisation avec servitudes, E = Enregistrement, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôles, NC = Non classé

Le tableau ci-dessous présente la situation administrative actuelle du site ainsi que le classement induit par les modifications présentées dans le présent dossier. Les modifications apportées au classement ICPE sont présentées en **orange**.

Activité	Rubrique	Intitulé	Situation actuelle		Situation projet		Rayon d'affichage
			Volume d'activité	Régime	Volume d'activité	Régime	
Déchèterie professionnelle	2710-1	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 a) Collecte de déchets dangereux	6,5 t	DC	49 t* <i>dont 30 t d'amiante, 2 t de batteries et 17 t d'autres déchets dangereux</i>	A	1 km
	2710-2	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 2- Collecte de déchets non dangereux	290 m ³	DC	290 m ³	DC	-
Stockage, transit et tri	2711	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719	-	-	150 m³	DC	-
	2713	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719	100 m ²	D	750 m²	D	-
	2714	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719	990 m ³	D	4 000 m³	E	-
	2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710.	200 m ³	NC	245 m ³	NC	-
	2716	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 et des stockages en vue d'épandages de boues issues du traitement des eaux usées mentionnés à la rubrique 2130 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1.	970 m ³	DC	1 400 m³	E	-
	2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	<1 t	DC	49 t* <i>dont 30 t d'amiante, 2 t de batteries et 17 t d'autres déchets dangereux</i>	A	2 km
	2517	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	120 m ²	NC	200 m ²	NC	-
Broyage	2791	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971	9 t/j	DC	9 t/j	DC	-
	2260-1	Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et tous produits organiques naturels : Pour les activités relevant du travail mécanique	400 kW	D	400 kW	D	-
Carburant	1435	Stations-services : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules	300 m ³	NC	450 m³	NC	-

Activité	Rubrique	Intitulé	Situation actuelle		Situation projet		Rayon d'affichage
			Volume d'activité	Régime	Volume d'activité	Régime	
	4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitutions : essences et naphthas, gazoles, fioul lourd, carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement	19 m ³	NC	25 m ³	NC	-
Autres	1532-2	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues : 2- Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510	1 100 m ³	D	1 100 m ³	D	-
	2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur 1- Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	250 m ²	NC	250 m ²	NC	-

* La quantité maximale totale de déchets dangereux susceptibles d'être stockée sur site sera de 49 t, regroupant les déchets dangereux issus de l'activité de déchèterie professionnelle et de l'activité de transit, regroupement, tri.

1.3. Rubrique IOTA

La surface du site étant de 15 013 m² soit supérieure à 1 ha, le projet sera également soumis à la Loi sur l'eau au titre de la rubrique :

- › 2.1.5.0 : « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partir du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
2) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha → **Déclaration**

1.4. Accès au site

L'entrée sur le site se fait depuis la départementale D17 puis le chemin « Les Grépilles ».

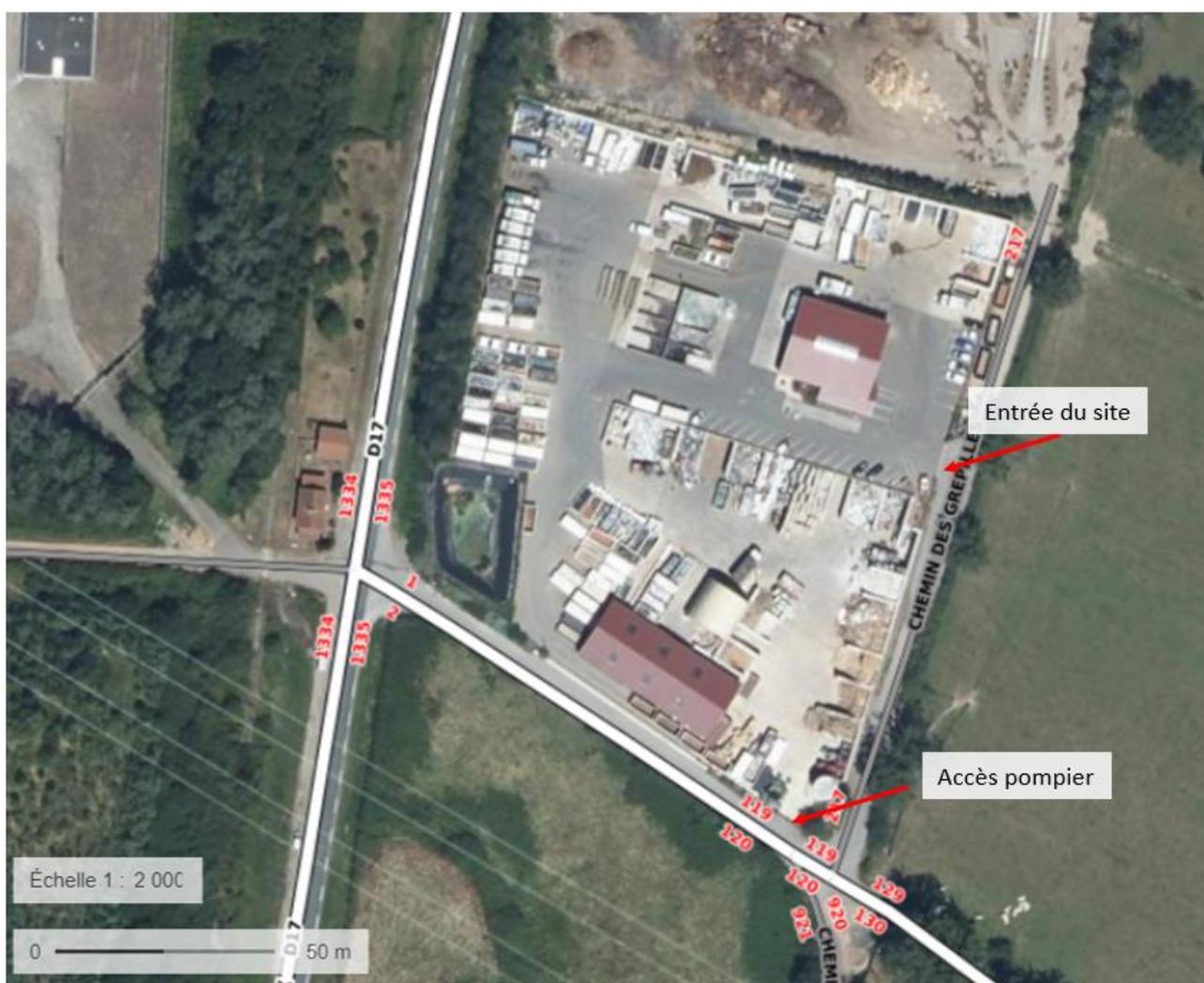


Figure 3. Plan d'accès à la déchèterie (source : Géoportail)

2. *Fonctionnement de l'activité*



2.1. Horaires de fonctionnement

Le site est ouvert aux horaires suivants :

- › Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- › Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le site est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

2.2. Accueil

L'accès au site se fait par un portail en entrée permettant de maintenir l'accès fermé en dehors des périodes d'ouverture du site. L'ensemble du site est entièrement clôturé. Un parking VL est situé à l'entrée du site.

2.3. Activité déchèterie

2.3.1. Pesée et contrôle de la radioactivité

La prise en charge des déchets réceptionnés dans le cadre de l'activité de déchèterie professionnelle débute par un passage sur le pont-bascule situé à l'entrée du site.

Il n'existe actuellement pas de portique de détection de radioactivité sur le site. Un agent se charge de contrôler les déchets grâce à un radiamètre.

Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer un portique de détection de radioactivité au niveau du pont-bascule.

2.3.2. Enregistrement des apports

L'exploitant tient à jour un registre des apports mentionnant le nom et l'adresse, la nature et le volume des déchets apportés, grâce à un logiciel de gestion des entrées – sorties (Ecorec). Ce registre assure la traçabilité des apports et sert également à la facturation (ou la rémunération) des apports.

Un bordereau de suivi des déchets dangereux pour les déchets dangereux est établi sur trackdéchets.

Les usagers ont accès à la plateforme « monespace » pour le suivi dématérialisé de la traçabilité de leurs déchets (Bons de pesée, registre des déchets, attestations...).

2.3.3. Dépôt

Les usagers se dirigent ensuite vers les cases correspondantes et déchargent leurs déchets.

Les déchargements sont réalisés sous le contrôle des opérateurs du site afin de vérifier d'une part la conformité des déchets réceptionnés et d'autre part de garantir une bonne qualité de tri.

Déchets dangereux

Dans le cadre du projet, un magasin modulaire sera implanté au nord-ouest du site. L'ossature du magasin sera constituée de conteneurs métalliques à rayonnages standards sur trois niveaux adaptés au stockage des DIS.



Figure 4. Exemple d'un magasin modulaire

Le personnel d'exploitation réceptionnera automatiquement les déchets dangereux et procédera ensuite à la mise en stock de ces déchets dans les contenants adéquats dans le magasin modulaire. Afin de garantir la collecte des effluents, le magasin est intégralement sur rétention.

Déchets d'amiante

Les déchets d'amiante seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site de SECAF-CHAMFRAY :

- › En big bag fermé ;
- › En body benne amiante fermée ;
- › Sur palette filmée.

Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.

Les déchets d'amiante non conditionnés ne sont pas acceptés sur le site.

Cette procédure permet le dépôt des déchets en toute sécurité pour les usagers et le personnel du site.

Tableau 1. Récapitulatif des quantités de déchets dangereux collectées sur le site de Vougy

Type de déchets dangereux	Quantité (tonnes)
Amiante	30
Batteries	2
Autres	17
Total	49

Afin d'optimiser les évacuations, le site dispose d'une presse à balle pour les déchets suivants :

- > Plastiques étirables et durs ;
- > Laine de verre ;
- > Papier ;
- > Carton.

2.3.4. **Déclassement, le cas échéant**

Lorsqu'un agent constate une non-conformité par rapport au contrat passé avec le client, les déchets sont déclassés. La procédure en place permet la prise immédiate de photographies et la création d'une fiche de non-conformité. Les informations relatives au tri ou, selon la gravité de la non-conformité, au déclassé de la livraison, sont transmises immédiatement au client.

Les non-conformités sont tracées via le logiciel « monespace » qui permet aux clients d'être informés des motifs du déclassé de sa benne.

La société SECAF-CHAMFRAY se charge ensuite de la redirection des déchets autorisés sur le site vers les cases de stockage adaptées. Aucuns déchets dangereux ne sont admis sur le site si ces derniers ne sont pas créés sur Trackdéchets.

En cas de livraison de déchets interdits, la livraison est refusée. En accord avec le client, les déchets non-conformes lui sont soit retournés soit envoyés vers un exutoire adapté.

2.4. **Activité installation de transit, regroupement, tri**

En plus de son activité de déchèterie professionnelle, SECAF-CHAMFRAY fournit des bennes à ses clients et en assure la collecte pour les déchets suivants :

- > Déchets de bois, papier, carton, plastique ;
- > Déchets verts et déchets ultimes ;
- > Déchets de ferrailles et métaux ;
- > Déchets dangereux ;
- > Déchets de verre ;

- > Déchets inertes et minéraux ;
- > Déchets du BTP.

Dans le cas où les déchets sont déjà triés, ces derniers sont collectés puis directement dirigés dans les cases de stockage correspondantes. Lorsque les déchets ne sont pas correctement triés, ils sont collectés puis dépotés sur une zone de tri présente sur le site puis triés manuellement à la chargeuse ou à la main avant d'être dirigés vers les cases de stockage correspondantes.

Les déchets issus de l'activité de transit, regroupement, tri et ceux issus de l'activité de déchèterie professionnelle sont stockés au sein des mêmes cases de stockage.

Le site de Vougy dispose, en lien avec cette activité, d'un stockage de bennes vides.

2.5. **Autres activités**

2.5.1. **Presse à balle**

Afin d'optimiser les évacuations, le site dispose d'une presse à balle pour les déchets suivants :

- > Plastiques étirables et durs ;
- > Laine de verre ;
- > Papier ;
- > Carton.



Figure 5. Photographie de la presse à balle

2.5.2. *Stockage matériels roulants*

SECAF-CHAMFRAY dispose également d'une activité de collecte de déchets. Le site de Vougy dispose ainsi d'une aire de stationnement des véhicules de collecte :

- › 16 bennes à ordures ménagères ;
- › 6 amplirolls ;
- › 1 FMA.

Il n'y a pas de transit ou de réception d'OMr sur le site de Vougy. Les véhicules stationnés sur site sont maintenus propres grâce à l'aire de lavage située à proximité de l'entrée du site.

2.5.3. *Station de carburant*

Le site SECAF CHAMFRAY dispose d'une station carburant disposant de quatre cuves à double enveloppe avec détecteur de fuite de capacité respective :

- › De biocarburant de 40 m³, pour l'alimentation des BOM ;
- › De gazole de 15 m³, pour l'alimentation des autres camions ;
- › De GNR de 2 000 L, pour l'alimentation des engins du site ;
- › De AdBlue de 2 500 L, pour mélange avec e biocarburant et le gazole.

La station est située à l'arrière du bâtiment d'exploitation.



Figure 6. Photographie de la cuve biocarburant

Le volume annuel de carburant liquide distribué est d'environ 450 m³.

Les agents du site se servent eux-mêmes à la cuve et un prestataire extérieur vient pour le remplissage lorsque cela s'avère nécessaire.

3. *Intégration paysagère et note environnementale*



3.1. Intégration paysagère du site

Le site s'insère dans un secteur d'activité agricole. Il n'est que peu perceptible depuis la départementale D17 où on peut entrapercevoir, derrière une rangée d'arbres, le bassin et le stockage des véhicules et bennes vides.

Le site est visible depuis le chemin des Grépilles.



Figure 7. Photo vue du haut du chemin des Grépilles



Figure 8. Photo vue de la D17

3.2. **Gestion des odeurs et envols**

Les déchets n'ont pas vocation à rester sur la déchèterie et sont rapidement évacués vers des centres de traitement dédiés ; de fait ils n'ont pas le temps de générer des odeurs. De plus, aucun déchet fermentescible n'est réceptionné sur site.

Les clôtures installées sur toute la périphérie du site permettent de contenir au sein du site les déchets qui pourraient s'envoler. Les agents d'exploitation effectuent régulièrement des rondes autour du site pour s'assurer qu'il n'y a pas d'envols de déchets en dehors du site.

Tous les camions transportant les déchets doivent être bâchés ou équipés d'un filet afin d'empêcher l'envol pendant le transport.

Les déchets sont placés sous bâtiment, en cases extérieures (murs sur 3 côtés) ou en bennes ce qui permet également de limiter les envols sur le site.

Enfin le site est nettoyé autant que de besoin afin de le conserver en bon état de propreté.

3.3. **Gestion des eaux**

La gestion des eaux sur le site est de type séparatif : les eaux usées, les eaux de toiture, les eaux de voiries et les eaux incendie sont collectées et traitées séparément.

Les aménagements qui seront réalisés dans le cadre du projet n'auront pas d'incidence sur le sens d'écoulement des eaux par rapport à l'état actuel.

Le schéma de gestion des eaux pluviales est présenté ci-dessous.

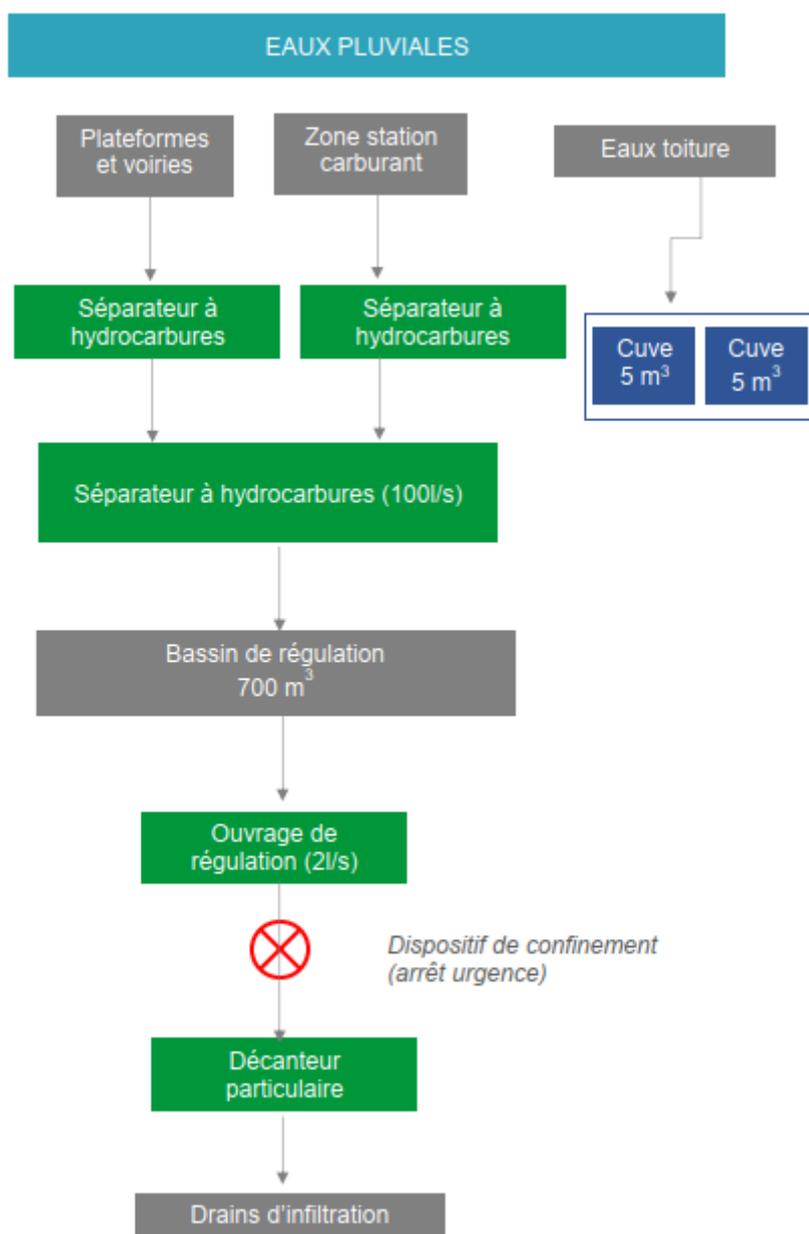


Figure 9. Schéma du process de gestion des eaux pluviales

3.3.1. Gestion des eaux usées

Les eaux usées issues des locaux sociaux sont directement collectées dans la micro-station d'épuration gérée par la société SECAF-CHAMFRAY. Cette dernière se situe entre le pont bascule et le bâtiment d'exploitation.

Un contrôle visuel est effectué tous les ans pour vérifier le taux de remplissage de la micro-station. En fonction, elle est curée par un organisme agréé.

3.3.2. *Gestion des eaux pluviales de toitures*

Les eaux pluviales de toitures sont collectées puis stockées dans deux cuves de 5 m³ avant d'être réutilisées pour le nettoyage des bennes, matériels roulants et engins et la remise à niveau de la réserve d'eau incendie si besoin.

3.3.3. *Gestion des eaux pluviales de voiries*

L'ensemble des zones de stockage de déchets, des voies de circulation ainsi que des parkings sont imperméables (dalle béton et enrobé).

Toutes les eaux pluviales de voiries sont collectées puis dirigées dans un bassin tampon de 700 m³ (géomembrane PEHD) après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

En sortie du bassin, les eaux passent dans un ouvrage de régulation de 2 l/s puis par un décanteur particulaire avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.

Les eaux pluviales ruisselant au niveau de la station carburant sont collectées puis dirigées vers le bassin tampon après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

3.3.4. *Gestion des eaux incendies*

Une réserve incendie de 120 m³ est située au sud-est du site, à proximité immédiate de l'accès pompier.



En cas d'incendie, la rétention des eaux d'extinction d'incendie se fait dans le bassin tampon de 700 m³. Une vanne de confinement en sortie de bassin est actionnée pour empêcher le rejet de ces eaux en cas de sinistre ou pollution.



Figure 10. Bassin de rétention des eaux

En fonction des résultats d'analyses des eaux, ces dernières sont soit rejetées au milieu naturel par infiltration soit pompées puis traitées par une entreprise agréée.

3.3.5. **Contrôle des équipements de gestion des eaux**

SECAF-CHAMFRAY a mis en place les contrôles suivants :

- › Les séparateurs à hydrocarbures sont munis d'une alarme hydrocarbures qui se déclenche si la quantité d'hydrocarbures commence à être importante (en prévention). Dans ce cas, un nettoyage de l'appareil est prévu.
- › Les séparateurs à hydrocarbures sont équipés d'obturateur automatique, réglé selon la densité des hydrocarbures. Celui-ci bloque la sortie du séparateur en cas de risque de pollution. Dans ce cas, un nettoyage est déclenché rapidement.
- › Le nettoyage des séparateurs à hydrocarbures sont réalisés par une société spécialisée (VALVERT) via un contrat d'entretien préventif annuel ;
- › Un suivi régulier de leur bon fonctionnement est effectué par des agents du site. Des alertes sont programmés via le logiciel hypérior pour les suivis réglementaires ;
- › Un contrôle visuel régulier des eaux rejetées est effectué par des agents du site ;
- › Un contrôle minimum annuel de la qualité des eaux rejetées est effectué.